



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 8 novembre 2016 à 14 heures 30, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Annie Bel, Annie Cazard, Émilie Gral, Christel Sigaud-Laury suppléante de Monsieur Sébastien David et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, Jean-Luc Calmelly, Vincent Alazard, Marcel Calmels suppléant de Monsieur Jacques Babezange, Michel Delpal suppléant de Madame Sylvie Lopez, Serge Roques, Christophe Saint-Pierre, Claude Salles.

Membres absents ou excusés : Mesdames Simone Anglade, Sylvie Ayot, Corinne Compan, Sylvie Lopez et Messieurs Jacques Barbezange, Sébastien David, Jean-louis Denoit, Alain Fauconnier, Jean-François Galliard,

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Natalie Alazard et Messieurs Lionel Coursières, Eric Flores directeur départemental, Alain Garibal, Olivier Guiraud, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron.

Membres absents ou excusés : Madame Marie-Pierre Arènes payeur départemental et Monsieur Michel Galtier,

Membre de droit : Monsieur le préfet représenté par Monsieur Rémy Menassi, directeur de cabinet.

Date de convocation : 3 octobre 2016.

6 – CRÉATIONS DE POSTES

Vu le rapport n° 7.

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et qu'il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil d'administration se prononce favorablement sur les créations de postes à temps complet suivantes :

DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADES :

Filière Sapeurs-Pompiers Professionnels :

- 2 postes de commandant, à compter du 1^{er} septembre 2016 (Avis favorable de la C.A.P. compétente),
- 2 postes de lieutenant de 2^o classe, à compter du 1^{er} septembre 2016 (Comme suite à la réussite de 2 agents à l'examen professionnel de lieutenant de 2^o classe),
- 2 postes d'adjudant, à compter du 1^{er} octobre 2016 (Avis favorable de la C.A.P. compétente).

DANS LE CADRE DES RECRUTEMENTS EN COURS :

Filière Sapeurs-Pompiers Professionnels :

- 1 poste de capitaine, à compter du 1^{er} novembre 2016 (comme suite à la mutation du chef de groupement opération et à son remplacement en interne par le chef du service planification opérationnelle),
- 3 postes de caporal, à compter du 1^{er} janvier 2017 (Comme suite à la radiation des cadres pour mise à la retraite de 3 sapeurs-pompiers non officiers).

Filière administrative :

- 1 poste de rédacteur principal de 2^o classe, à compter du 1^{er} janvier 2017, comme suite à la radiation des cadres pour mise à la retraite de la responsable de la cellule marchés publics et affaires juridiques.

Fait à Rodez, le 18 NOV. 2016

Le Président,

Jean-Claude Anglars

